



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



13005667

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI ENTRE LE

26 DEC. 2012

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : BE 0449.157.213

Dénomination

(en entier) : **Ets PETROONS**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Cité de Bayemont 21 , 6040 Jumet

Objet de l'acte : Mandats

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le 30 novembre à 11 h 00, sont présents les actionnaires de la S.A. Ets PETROONS.

La séance débute sous la présidence de Mr Guy PETROONS.

L'ordre du jour est le suivant :

- Renouvellement des mandats d'administrateurs
- Nomination d'un nouvel administrateur
- Divers

I. RENOUELEMENT MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Il est décidé de renouveler les mandats des administrateurs :

- Monsieur PETROONS Guy, domicilié rue Cité de Bayemont, 21/22 à 6040 Jumet, Administrateur Délégué.
- Madame SERVAIS Anne-Marie, domiciliée rue Cité de Bayemont, 21/22 à 6040 Jumet, Administrateur délégué.
- Monsieur PETROONS Laurent, domicilié rue Cité de Bayemont, 21/22 à 6040 Jumet, Administrateur délégué.
- Mademoiselle PETROONS Morgane, domiciliée rue Cité de Bayemont, 21/22 à 6040 Jumet, Administrateur.

Ces mandats ont pris cours lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2010, pour une durée de 6 ans. Ils se termineront donc lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

L'assemblée ratifie tous les actes posés par ces administrateurs depuis le 10 mai 2010.

II. NOMINATION

Il est décidé de nommer Monsieur PETROONS Julien, domicilié rue du Moulin, 7 bte 3E à 5030 Gembloux à la fonction d'administrateur. Son mandat prend cours ce jour pour une durée de 6 ans. Il se terminera donc lors de l'Assemblée Générale de 2018. L'exercice de ce mandat est gratuit.

III. DIVERS

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11 h 30, tous les actionnaires ayant signé le présent procès-verbal.

Fait à Jumet, le 30 novembre 2012.

PETROONS Guy